

SOLIDARITÉS TRANSNATIONALES ET MIGRATIONS FORCÉES: L'APPUI DES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME AUX RÉFUGIÉS BRÉSILIENS EN FRANCE (1973–1979).

Teresa Cristina SCHNEIDER MARQUES¹

Résumé : Après le coup d'État au Chili en 1973, la France est devenue le plus important refuge pour les persécutés par la dictature militaire brésilien. Sensibilisés par la « tragédie latino-américaine », divers secteurs de la société civile française étaient dans le processus d'accueil des victimes de l'autoritarisme des militaires. Cet engagement fut plus que l'appui de l'installation de ceux-là en France, parmi les campagnes de dénonciation organisées par divers comités de solidarité envers la population brésilienne. À partir de l'analyse du matériel produit par ces comités, cet article se propose de comprendre les échanges coopératifs desquels résultent ces campagnes en tant que réseaux de solidarités transnationaux.

Mots-clés : Exilés brésiliens, France, Solidarités transnationales.

Resumo : Após o golpe militar no Chile em 1973, a França passou a ser o principal refúgio dos perseguidos pela ditadura militar brasileira. Sensibilizados com a « tragédia latino-americana », diversos setores da sociedade civil francesa se envolveram no processo de acolha dos atingidos pelo autoritarismo dos militares. Tal envolvimento foi além do apoio na instalação destes na França, através das campanhas de denúncia organizadas por diversos comitês de solidariedade ao população brasileira. A partir da análise do material produzido por estes comitês, o presente artigo se propõe a compreender os intercâmbios cooperativos dos quais resultam estas campanhas enquanto redes de solidariedade transnacionais.

Palavras-chaves : exilados brasileiros, França, solidariedades transnacionais.

I. INTRODUCTION

Le régime militaire qui a assumé le pouvoir le 31 mars 1964 a été marqué par l'affrontement entre le gouvernement et l'opposition. En voulant maintenir le pouvoir dans ses mains, les militaires ont créé un État avec une apparence démocratique, mais qui a dépendu des méthodes violentes et autoritaires de répression pour faire taire l'opposition. Privés de participation politique à travers les moyens légaux, les militants de gauche ont adhéré à la lutte armée comme une forme de combat. Ainsi, le combat entre l'opposition et le gouvernement se tourna chaque fois plus violent.

Avec l'objectif de démobiliser la partie de l'opposition qui insistait dans la résistance face à la dictature dans la clandestinité, le gouvernement militaire a créé une grande « structure d'organismes de sécurité », qui était composée par des organismes

¹ Teresa Cristina SCHNEIDER MARQUES est doctorante en Sciences Politiques à l'université Fédérale du Rio Grande do Sul (Brésil), avec un stage doctoral (CAPES-COFECUB) à l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po – Paris). Courriel : teresacsm@gmail.com

d'information et de répression (BAUER, 2006, p.16). Néanmoins, c'est important de noter que les actions de ces organismes n'étaient même pas restreintes par la propre législation créée par le régime autoritaire. Les données présentées par le projet « *Brasil: Nunca Mais* »² à partir de l'analyse des processus politiques de la justice militaire confirment les dénonciations faites par l'organisation de défense des droits de l'Homme, sur les tortures et les assassinés des opposants, disparition des emprisonnés politiques, invasions de domiciles, parmi nombre d'autres violations des droits de l'Homme et droits individuels (ARQUIDIOCESE..., 1985, p.63). Devant ce contexte, des milliers de militants brésiliens se virent forcés à partir du pays.

Les militaires espéraient que l'exil ait pour conséquence la désarticulation des groupes de gauche, à cause de la condition de réfugié politique, qui par la loi considère l'individu qui a ce statut comme « apolitique » (SIMÉANT, 1998, p.22). C'était la logique de l'expression diffusée par les militaires : « *Brasil : ame-o ou deixe-o* »³. D'autre part, la gauche brésilienne se refusait à voir l'exil comme un lieu de lutte. Comme le dit l'historienne Denise Rollemberg : « *Opter clairement pour lui à l'époque, signifiait un signal de renoncement et de lâcheté* » (ROLLEMBERG, 1999, p.14).

Néanmoins, contre le contexte défavorable, une grande partie des exilés transformèrent l'exil en un espace de lutte. En plus de la contribution pour la chute du régime militaire, ils cherchaient à travers le militantisme à s'intégrer dans le groupe d'immigrants et dans la société d'accueil et à confirmer leur identité militante. Ceci est une nécessité pour beaucoup de migrants forcés, sachant que la situation d'exil sépare brutalement la personne du milieu social auquel elle appartient et qu'elle perd beaucoup de ses valeurs et identités.

Cependant, l'analyse de la documentation disponible démontre que les formes de militantismes politiques des brésiliens ont muté durant l'exil à cause de différentes nouvelles influences qu'ils ont reçu pendant l'exil. La recherche réalisée jusqu'à présent indique que les organisations qui ont offert des solidarités aux exilés font partie de ces influences. Ainsi, cet article a comme objectif de comprendre les relations entre les exilés brésiliens en France et ses organisations, visant de cette manière de mieux comprendre l'exil brésilien pendant la dictature militaire.

II. LES DEUX GÉNÉRATIONS DES EXILÉS ET LES PAYS QUI ONT REPRÉSENTÉ LE FOYER DE CONCENTRATION DE BRÉSILIENS

De nombreux pays ont reçu les brésiliens persécutés par la dictature militaire, mais certains d'entre eux représentent des foyers de concentration de brésiliens, et ce, à différents moments.

Dans un premier temps, l'Uruguay fut la principale destination des brésiliens persécutés par la dictature (ROLLEMBERG, 1999, p.50). Ce réfugièrent là principalement ceux qui faisaient partie de la première « génération » d'expulsés par le régime et qui furent exclus par l'Acte Institutionnel numéro un de 1964, aussi appelé l'« opération nettoyage ». Cette première génération avait en commun l'activité politique à travers les voies légales et démocratiques (ROLLEMBERG, 1999, p.57).

² Traduction : « Brésil : plus jamais ».

³ Traduction : « *Brésil : aime-le ou quitte-le* » .

La deuxième « génération » a commencé à quitter le pays en 1969, après la promulgation de l'Acte Institutionnel n°5, fin 1968, qui représentait la radicalisation des mesures prises par le gouvernement pour faire taire l'opposition. La répression consécutive de l'Acte Institutionnel n°5 se tourna vers la gauche qui continuait à agir dans la clandestinité et qui avait en commun l'option pour la lutte armée et l'adhésion au projet socialiste (RIDENTI, 1993, p.78).

Devant l'escalade répressive, beaucoup de militants de gauche ont considéré que le départ du pays serait l'unique manière de préserver leur vie. En plus de cela, 140 prisonniers militants des organisations armées de l'opposition furent bannis du pays par le régime, après que leur libération soit exigée en monnaie d'échange contre la vie d'autorités étrangères séquestrées (BAUER, 2006, p.203).

À cette période, le Chili était la principale destination des brésiliens, jusqu'à la chute d'Allende, en 1973. À partir de cette date, les pays européens sont devenus les principaux pays d'accueil des persécutés, notamment la Suède, la France et la Suisse (ROLLEMBERG, 1999, p.115). Bien que ce soit pratiquement impossible de quantifier le nombre de brésiliens réfugiés en Europe, le consensus pour les chercheurs est que la France fut considérée comme la « capitale » de l'exil brésilien à partir de 1973. Le nombre présenté varie entre 1 000 et 10 000 réfugiés (CHIRIO, 2005, p.78). La seule certitude est que ce nombre connut une forte croissance à partir de septembre 1973.

III. LA SCÈNE INTERNATIONALE ET LE CONTEXTE FRANÇAIS : LES NOUVEAUX ACTEURS ET LES RÉSEAUX DE SOLIDARITÉS TRANSNATIONAUX

La globalisation est un processus qui a débuté avec l'ouverture des économies nationales après l'émergence du capitalisme financier. Néanmoins, le phénomène de la globalisation ne se restreint pas au champ économique, car aussi se répercute au niveau politique, stratégique, social et culturel. Une importante conséquence de ce processus c'est la fin du jeu exclusif de l'État dans la scène internationale, ce qui a autorisé l'émergence de nouveaux acteurs (VILLA, 1999, p.21). La participation de ces acteurs a donné origine au concept de *société internationale* utilisée par Aron pour désigner l'ensemble composé de « système inter-état, système économique, les mouvements transnationaux, les sociétés et les institutions internationales » (ARON Apud VILLA, 1999, p.22).

Parmi les nouveaux acteurs qui ont émergé dans la scène internationale à cause de ce processus, nous pouvons remarquer les entreprises multinationales, les institutions internationales, les blocs économiques, les organisations non-gouvernementales et les organisations et réseaux des mouvements altermondialistes, qui agissent politiquement dans la scène mondiale.

La relation de réciprocité et les échanges coopératifs réalisés par les organisations et mouvements de cette nature, nous permettent de les qualifier comme réseaux de solidarités internationaux et transnationaux, selon le concept proposé par Guillaume Devin (DEVIN, 2004, p.13-14). Ces réseaux de solidarité sont en constante croissance, et agissent dans divers thèmes, parmi lesquelles nous pouvons citer les questions environnementales, les causes humanitaires, l'opposition aux conflits armés, parmi de

nombreux d'autres (MILANI, 2007, p.03). Ce champ d'études, bien que récent, est en expansion, spécialement dans la sociologie et les Relations Internationales⁴.

Selon Rafael Villa, l'avance de la technologie dans les moyens de communication et les transports est ce qui rend possible que les sociétés nationales se tournent vers les thèmes qui affectent d'autres pays (VILLA, 1999, p.21). Pendant les années 1960 et 1970, les avancées technologiques ne rendaient pas possible que l'échange fût tant avancée comme il l'est aujourd'hui, grâce à la révolution constante que ces secteurs vivent actuellement. Néanmoins, le départ forcé du pays a accéléré le contact entre les militants brésiliens des organisations d'opposition au régime militaire, groupes politiques et les organisations non-gouvernementales qui agissaient internationalement.

Pendant les années 1970, la France a vécu la naissance des diverses organisations de cette nature, motivées par les nombreux débats relatifs à la démocratie et les droits de l'Homme, parmi d'autres thèmes amplement débattus par la société française pendant cette période. Malgré ce contexte, selon certains chercheurs, la France possédait une politique restreinte d'accueil de persécutés politiques pendant le gouvernement Georges Pompidou (1969-1974) (ROLLEMBERG, 1999, p. 117).

Néanmoins, le fort impact qu'ont eu les nouvelles des atrocités commises au Chili, ont sensibilisé la société française. De ce fait, la politique changeât (ROLLEMBERG, 1999, p. 117) durant le gouvernement Pompidou et fut maintenu par le gouvernement de Giscard d'Estaing (1974-1981), malgré que l'appareil politique se maintenait clairement anti communiste (CHIRIO, 2005, p.85). Le fait est que les exilés ont été vus comme des « portes-voix » de la tragédie latino-américaine, et le gouvernement français commença à agir conjointement avec la société civile pour garantir l'accueil de ceux qui échappaient à la terreur installée par les militaires sur le continent latino-américain.

Dans ce contexte d'accueil de réfugiés en France, ces réseaux de solidarité transnationaux agissent de manière intensive en deux « fronts » : l'accueil de réfugiés et l'appui politique.

IV. LE RÔLE DES RÉSEAUX DE SOLIDARITÉS DANS LE PROCESSUS D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS EN FRANCE

À la différence de l'Amérique latine où prévaut le système latino-américain d'asile politique (territoire et diplomatie), en France prévaut le système universel de protection des réfugiés de l'ONU. Parmi les principales différences des deux systèmes d'accueil, nous pouvons en détacher deux : la protection garantie par le statut de réfugié est plus ample, et quand l'État donne la reconnaissance du statut de réfugié à un migrant il assume les obligations internationales, issues des ratifications des traités (JUBILUT, 2007, p.44). Une obligation importante est le devoir d'offrir aux réfugiés des politiques d'intégration locale.

⁴ D'importantes contributions à ce champ d'études ont été présentées par les chercheurs qui font partie du projet Capes/Cofecub dans lequel s'insère cette recherche, à savoir: BADIE, Bertrand. *La Fin des Territoires - Essai sur le Désordre International et sur l'Utilité Sociale du Respect*. Paris: Fayard, Collection L'Espace du Politique, 1995; DEVIN, Guillaume (org.). *Les Solidarités Transnationales*. Paris: L'Harmattan, 2004; MILANI, Carlos R. S. (Org.) . *Ordem Mundial e Contestação Política*. 19. ed. Salvador: Caderno CRH, 2006. v. 1.; ROJO, Raúl; MILANI, Carlos; ARTURI, Carlos. *Expressions of Political Contestation and Mechanisms of Democratic Control*. International Social Science Journal, 182: 615-628, 2004.

Devant accomplir de telles obligations et face au numéro croissant de sollicitations de refuge en France, c'est à partir de 1973 que le gouvernement français créa un nouveau système national d'accueil, dans lequel il agissait conjointement avec la société civile (ROLLEMBERG, 1999, p.113). Ce système se montra nécessaire face aux sollicitations de réfugiés venant du Chili : la majorité n'ayant que leurs habits et aucun document, soulagé d'avoir échappé à la terreur chilienne.

Beaucoup ont été emprisonnés au Chili dans le stade national durant plusieurs mois, d'autres s'accumulaient dans les ambassades en espérant recevoir refuge dans un autre pays. Ce sont des exemples parmi de nombreuses autres situations de terreurs vécues non seulement par les brésiliens, mais par les exilés de différents pays latino-américains qui se trouvaient au Chili en situation d'asile politique. De ceux-ci, conformément à la justice espagnole, 91 furent tués par la dictature chilienne, dont 7 étaient brésiliens, sachant que 5 seulement ont été reconnues comme des victimes officielles (MARIANO, 2003, p.188).

Parmi les organisations civiles qui ont reçu quelques financements de la France, et qui agissaient le plus pour l'accueil de ces réfugiés, on distingue le CIMADE (Comité Inter-Mouvement Auprès des Évacués). Cette institution française d'accueil des réfugiés a été créée lors de la IInd Guerre mondiale et était liée à l'Église protestante. Grâce au CIMADE, les réfugiés ont eu le droit à un logement en banlieue parisienne, des vêtements, une quantité déterminée d'argent et des tickets de métro (ROLLEMBERG, 1999, p.113).

Les documents officiels furent fournis par l'Office français de Protection de Réfugiés et Apatrides, lié au Ministère des Affaires étrangères. La majeure partie ne possédait aucun document et devait signer une déclaration qui disait que : « Sur mon honneur, je déclare m'appeler ... ». La police française fut responsable du visa de résidence et de l'autorisation de travailler (ROLLEMBERG, 1999, p.116).

Ainsi, l'analyse des sources indique que les politiques d'intégration et d'accueil effectuées par ce réseau de solidarité maintenues par le gouvernement français et la société civile ont eu de bons résultats pour les brésiliens. Il n'y a pas de registres des organisations créées par les réfugiés en Europe pour garantir la survie du groupe, telles que celles créées en Amérique latine. Les récits d'ex-réfugiés nous indiquent que ces politiques facilitèrent l'insertion dans le marché du travail et dans la société d'accueil.

Néanmoins, la recherche démontre que le réseau de solidarité fut construit aussi selon des objectifs politiques.

V. L'APPUI POLITIQUE AUX EXILÉS BRÉSILIENS EN FRANCE

L'exil fut principalement vu comme un lieu de dénonciation (ROLLEMBERG, 1999, p.229). Pour être libre de la censure imposée par la dictature, en exil, les brésiliens ont pu utiliser des moyens de communication des pays d'accueil pour dénoncer les aberrations commises par leur gouvernement.

Cependant, la législation internationale sur l'asile politique détermina que les actions ou déclarations publiques qui pouvaient affecter d'une manière ou d'une autre la sécurité

du pays d'origine devaient être évitées, sous peine de perdre sa condition de réfugié et d'être expulsées du pays (MELLO, 1979, p.658). En France, ce type d'action politique fut possible grâce au réseau de solidarité qui fut construit en exil.

Dans les premiers instants (1968-1971) les brésiliens reçurent l'appui de groupes comme le Mouvement interne des Juristes catholiques, de l'Association Française des Juristes démocratiques, de l'Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture et de la CIMADE. Indépendamment de ceux-ci, ils pouvaient aussi compter sur l'aide des organisations internationales de défense des Droits de l'Homme (Amnesty International et la Ligue de Droits de l'Homme) et de l'appui individuels d'intellectuels et d'artistes (CHIRIO, 2005, p.80).

Entre ces mouvements créés en France résultant de ces réseaux, trois méritent d'être spécifiés : le premier d'entre eux fut le Comité de Défense des Prisonniers politiques brésiliens, fondé en 1969 à Paris⁵ (CHIRIO, 2005, p.07). Ses actions ont été assumées par des français, bien que des brésiliens aient participé au comité. Il avait pour objectif, selon les documents produits par le propre comité, de créer un « *courant de solidarité entre le Brésil et la France* », visant à appuyer les victimes de la répression, dénoncer les crimes commis par la dictature et dénoncer la complicité du gouvernement français (vente d'armes, aide pour l'espionnage des brésiliens en France par exemple, etc.).

Dans les actions développées par le comité nous pouvons signaler : des conférences dans des villes françaises (spécialement Paris) ; l'élaboration et la divulgation d'un bulletin d'information ; des articles et de pamphlets de dénonciation de la répression et des mauvaises conditions de vie du peuple brésilien ; l'organisation de dossiers sur des cas de torture ; et des recherches de contacts avec des organisations françaises (ROLLEMBERG, 1999, p.245-246).

Pourtant, ces actions restèrent strictement dans la sphère française (CHIRIO, p.79). En cherchant à atteindre des objectifs plus grands, ce comité fut remplacé en 1972 par le Comité de solidarité Brésil-France. Malgré des objectifs plus ambitieux, ses actions (qui suivirent la même ligne d'action développée par le comité antérieur) ont eu moins de portées (CHIRIO, 2005, p.81). Seulement, il a eu un rôle important et très actif pendant la visite du président Geisel en France, en 1976 (ROLLEMBERG, p.246).

À partir de 1975, les actions politiques des exilés brésiliens en France ont suivi de nouvelles formes, avec la création du Comité Brésil Amnistie (CBA), de Paris. C'est important de relever que sa création s'est produite au moment où le régime militaire brésilien entra dans une nouvelle phase, avec la présidence de Geisel et la promesse d'une ouverture politique.

Face à la nouvelle conjoncture, le comité passa à organiser de fréquentes réunions entre les exilés pour redéfinir la conception de retour qu'ils avaient (ROLLEMBERG, 1999, p.247). Au-delà des réunions, se réalisaient des conférences, des débats, des événements, des fêtes et des publications de dossiers avec comme intention de sensibiliser la société française pour la cause des exilés (ROLLEMBERG, 1999, p.249).

⁵ Denise Rollemberg affirme qu'il a été créé à São Paulo, entre 1967 et 1968, et qui a passé à agir en France après (ROLLEMBERG, 1999, p. 245).

Ils reçurent l'appui du Parti Socialiste Unifié, du Parti Communiste Français, du Mouvement international des Juristes catholiques (section française), de la CIMADE, etc. Ceci indiquait l'engagement de divers secteurs politiques et sociaux de France dans la campagne d'amnistie au Brésil. Les étudiants, ouvriers, intellectuels, politiciens et militants ont participé aux activités développées par le Comité Brésil Amnistie de Paris (CHIRIO, 2005, 82).

Ces activités ne se sont pas limitées à la dénonciation des crimes commis par la dictature. Son centre de revendication était l'amnistie. On perçoit ainsi, l'abandon de l'idée d'un retour héroïque au Brésil, qui prédominait durant l'exil en Uruguay et au Chili.

La collaboration entre les différents comités d'Amnistie qui existait en divers pays européens résultait du « Congrès international pour l'Amnistie », réalisé à Rome, en juillet 1979.

VI. CONCLUSION

En conclusion, l'analyse de la documentation indique l'importance de ce réseau de solidarité pour les brésiliens qui ont continué à agir comme des acteurs politiques. Malgré cela la condition de réfugié refuse aux migrants forcés le droit de s'organiser politiquement, alors qu'il est garanti par la déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Il est important de noter que le contexte dans lequel furent intégrés les réfugiés, ainsi que leurs réseaux, a influencé les idées politiques des brésiliens en exil en France. Les réfugiés ont été reçus comme des « portes voix des douleurs » vécues par les peuples des pays latino-américains. À ceux-là ont été attribuées certaines valeurs qui s'incorporaient peu à peu dans leurs propres luttes et mots d'ordre. Ainsi, la démocratie fut débattue par les exilés, et l'amnistie devint la principale lutte (ROLLEMBERG, 1999, p.229).

On croit que les actions accomplies par les exilés conjointement avec la société civile française ont contribué à détériorer l'image du régime militaire brésilien à l'étranger. Cependant, la fin de la dictature n'a pas été nécessairement liée à la portée de ces campagnes dont le contenu fut toujours nié par les autorités brésiliennes. En fin de compte, elles furent importantes pour la préservation de certaines identités, le regroupement de réfugiés, et principalement la promotion des solidarités transnationales, qui a permis aux individus d'être des acteurs du scénario international.

VII. BIBLIOGRAPHIE

ARON, R. *Os últimos anos do século*. Rio de Janeiro: Guanabara, 1997.

ARQUIDIOCESE DE SÃO PAULO. *Brasil: Nunca Mais*. 31^a ed., Petrópolis: Editora Vozes, 1985, p.63.

BADIE, Bertrand. *La Fin des Territoires - Essai sur le Désordre International et sur l'Utilité Sociale du Respect*. Paris: Fayard, Collection L'Espace du Politique, 1995.

BAUER, Caroline Silveira. *Avenida João Pessoa, 2050 – 3º andar: Terrorismo de Estado e ação de polícia política do Departamento de Ordem Política e Social do Rio Grande do Sul (1964 – 1982)*. Porto Alegre: Instituto de Filosofia e Ciências Humanas – Universidade Federal do Rio Grande do Sul. Programa de pós-graduação em História (Dissertação de Mestrado), 2006.

CHIRIO, Maud. *Formes et dynamiques des mobilisations politiques des exilés brésiliens en France (1968-1979)*. Cahiers d'Amérique Latine, n.48-49, 2005/2006.

DEVIN, Guillaume (org.). *Les Solidarités Transnationales*. Paris: LHarmattan, 2004.

JUBILUT, Liliana Lyra. *O direito internacional dos refugiados e sua aplicação no ordenamento jurídico brasileiro*. São Paulo: Editora Método, 2007.

MARIANO, Nilson. *As garras do Condor: como as ditaduras militares da Argentina, do Chile, do Uruguai, do Brasil, da Bolívia e do Paraguai se associaram para eliminar adversários*. Petrópolis: Editora Vozes, 2003.

MELLO, Celso D. de Albuquerque. *Curso de Direito Internacional Público*. 6ª ed. Rio de Janeiro: Freitas Bastos, 1979.

MILANI, Carlos. *Solidariedades internacionais e transnacionais: atores, movimentos e redes na perspectiva do Brasil e da França*. Projeto- CAPES/COFECUB, 2007.

_____ (Org.) . *Ordem Mundial e Contestação Política*. 19. ed. Salvador: Caderno CRH, v.1, 2006.

RIDENTI, Marcelo. *O fantasma da Revolução Brasileira*. São Paulo: Editora da Universidade Estadual Paulista, 1993.

ROJO, Raúl; MILANI, Carlos; ARTURI, Carlos. *Expressions of Political Contestation and Mechanisms of Democratic Control*. International Social Science Journal, 182: 615-628, 2004.

ROLLEMBERG, Denise. *Exílio: entre raízes e radares*. Rio de Janeiro: Record, 1999.

SIMÉANT, Johanna. *La cause des sans-papiers*. Paris: Presses de Sciences Politiques, 1998.

VILLA, Rafael A. Duarte Villa. *Formas de influência das ONGS na política internacional contemporânea*. Revista de Sociologia e Política, n.º12,:21-33, Jun, 1999.